

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 15 décembre 2020 à 18 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présentes M<sup>me</sup> Manon Bernard, directrice générale, et M<sup>e</sup> Kim V. Dumouchel, greffière.

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte.

## **ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION**

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment notifié à chacun, conformément à la loi. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié aux membres du conseil absents.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les sommaires décisionnels relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

### **2020-12-609 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021**

Les prévisions budgétaires de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour l'exercice financier 2021 sont déposées devant le conseil municipal.

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) a été respectée;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à l'unanimité

D'adopter, pour l'exercice financier 2021, un budget équilibré de 87 245 027 \$.

ADOPTÉ

### **2020-12-610 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023**

Le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 est déposé devant le conseil municipal.

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) a été respectée;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
et résolu à l'unanimité

D'adopter le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023, au montant de 96 880 000 \$, se détaillant comme suit :

- 2021 : 34 280 000 \$;
- 2022 : 33 600 000 \$;
- 2023 : 29 000 000 \$.

ADOPTÉ

**2020-12-611 PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2021 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023**

VU l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
et résolu à l'unanimité

DE décréter qu'un document explicatif du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 soit publié dans une édition spéciale du *Bulletin municipal* qui sera distribué dans les résidences et commerces de la ville et sur le site Internet de la Ville : [www.ville.valleyfield.qc.ca](http://www.ville.valleyfield.qc.ca).

ADOPTÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Compte tenu des décrets et arrêtés ministériels relatifs à la COVID-19 et considérant que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield se trouve en zone rouge, la séance du conseil s'est tenue à l'hôtel de ville sans la présence du public. Il n'y a donc pas eu de période de questions.

Toutefois, toute question relative au budget 2021 et au programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 sera traitée à la séance ordinaire du conseil du 19 janvier 2021.

**2020-12-612 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 18 h 21, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 15 décembre 2020.

ADOPTÉ

---

Miguel Lemieux, maire

---

Kim V. Dumouchel, greffière